

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">LES HOTELS DE PARIS</p> <p style="text-align: center;">(Euronext Paris)</p>

Par courrier du 21 novembre 2008, la société Nem Partners (1) (5-7 rue de Montessuy, 75007 Paris), société de gestion du fonds Nem Actions Capital Structurant (2) dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 6 mars 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 390 398 actions LES HOTELS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 9,01% du capital et 5,32% des droits de vote de cette société (3).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LES HOTELS DE PARIS sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 13 novembre 2008, pour le compte dudit fonds, 601 490 actions LES HOTELS DE PARIS représentant 1 022 357 droits de vote, soit 13,88% du capital et 13,46% des droits de vote de cette société (4) (5).

(1) Anciennement dénommée Natixis Equity Management, contrôlée à 100% par Natixis Private Equity, elle-même contrôlée à 100% par Natixis.

(2) FCP anciennement dénommé Natixis Actions Capital Structurant.

(3) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 333 103 actions représentant 7 331 698 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(4) Sur la base d'un capital composé de 4 333 103 actions représentant 7 595 239 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(5) Et non 14,65% des droits de vote de cette société, comme indiqué dans D&I 208C2081 du 21 novembre 2008, sur la base d'un nombre de droits de vote erroné de 6 977 739 au lieu de 7 595 239.